



**RAPPORT DE GESTION  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

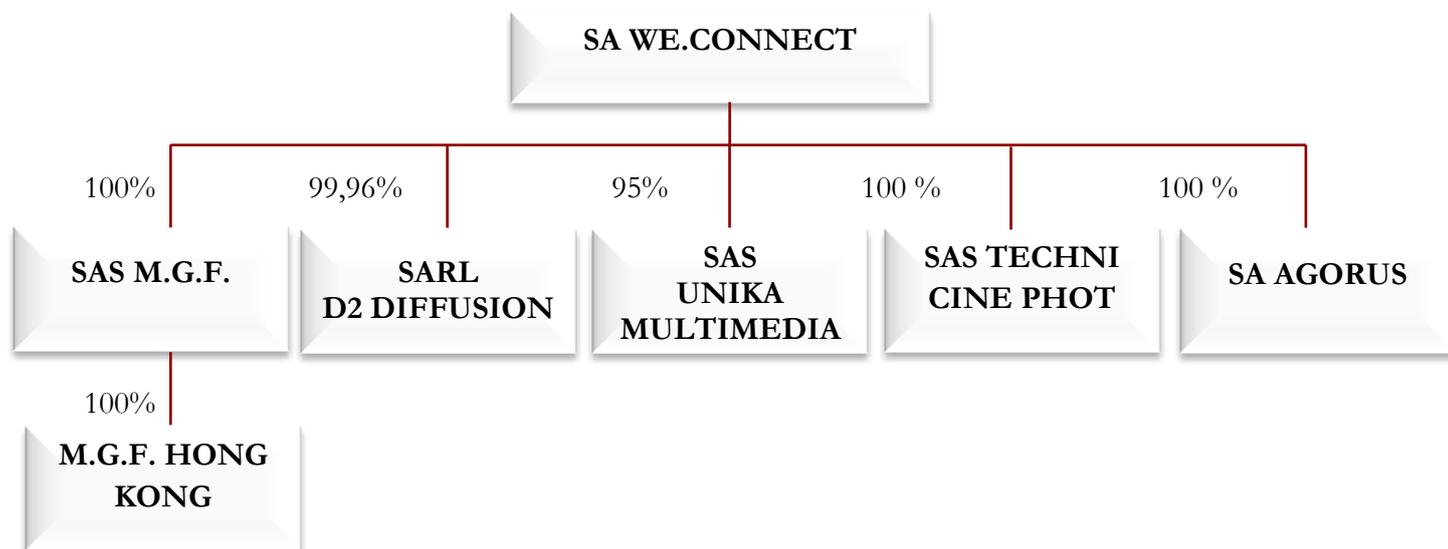
---

WE.CONNECT  
Société anonyme au capital de 14.273.277,05 euros  
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris  
450 657 234 R.C.S. Paris

## I. PRESENTATION DU GROUPE

La société WE.CONNECT (anciennement dénommé TECHNILINE), société consolidante, est une société anonyme de droit français ayant son siège social au 3 avenue Hoche, 75008 Paris (France).

Elle est à la tête du groupe WE.CONNECT.



Le Groupe WE.CONNECT est issu de la fusion par absorption de GROUPE UNIKA par TECHNILINE, intervenue le 17 décembre 2015.

La société WE.CONNECT est coté sur le marché Alternext Paris (code ISIN FR0013079092 - ALWEC).

Le groupe WE.CONNECT est spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques.

WE.CONNECT fonde ses ambitions de développement sur la complémentarité de son activité de distribution pour des marques de renom (WE CONNECT est en relation directe avec les fabricants) et la commercialisation de produits sous ses marques propres, générateurs de plus fortes marges.

Les produits du groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des produits de stockage et des accessoires (bagagerie, accessoires de téléphonie, tablettes et connectique).

La Fnac, Boulanger, Carrefour, les magasins Leclerc, ... : la commercialisation des produits est assurée dans toute la France au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces ou encore des revendeurs informatiques.

Ses produits sont également disponibles sur Internet, via des sites tels que Cdiscount, Rue du Commerce, entre autres, ou via ses propres sites : [www.mgf-info.fr](http://www.mgf-info.fr) et [www.connect-we.fr](http://www.connect-we.fr).

L'entreprise a su accompagner son déploiement avec une structure d'achat aux environs de Hong Kong (bureaux à Shenzhen) en 2012 qui a vocation à gérer les achats du groupe sur le marché asiatique et à permettre un *sourcing* réactif et un contrôle qualité rigoureux des produits importés par le Groupe.

Le groupe WE.CONNECT développe son activité autour de trois métiers qui lui permettent de se positionner sur les différents niveaux de la chaîne de valeur (conception, développement, production et commercialisation).

### **Fabrication d'accessoires**

Le groupe WE.CONNECT propose une gamme complète de produits électroniques grand public que la société conçoit, assemble et distribue.

Avec sa marque propre WE., le groupe WE.CONNECT a développé ses propres gammes de produits de stockage (disques durs multimédias, disques durs externes, appareils de stockage Wifi,...). Il propose également de nombreux accessoires pour tablettes, smartphones et ordinateurs portables (sacoques, coques, enceintes...) avec un design particulièrement soigné.

La prise de participation en septembre 2012 du groupe WE.CONNECT dans la société D2 Diffusion, société spécialisée dans la connectique son, image et multimédia, a permis au groupe de pénétrer le marché de la connectique et a ainsi renforcé son positionnement sur le marché des accessoires informatiques.

### **Distribution pour le compte de tiers**

Le groupe WE.CONNECT intervient en tant que grossiste de produits informatiques et périinformatiques. La société est ainsi inscrite dans une relation tripartite, et est alors intermédiaire entre les grandes marques de fabricant et les enseignes de la grande distribution, entre autres.

Cette activité de grossiste vient appuyer et compléter les autres métiers du groupe.

### **Conception et assemblage de PC sur mesure**

Le groupe WE.CONNECT dispose d'une chaîne d'assemblage en interne permettant de proposer une gamme de PC sur-mesure à sa clientèle et à une clientèle d'institutionnels.

## **II. ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES**

### **II.1. Situation et activités de la société, de ses filiales et des sociétés contrôlées**

La Société WE.CONNECT a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

| <b>Sociétés</b>         | <b>taux de participation</b> | <b>type de participation (direct ou indirect)</b> |
|-------------------------|------------------------------|---|
| <b>M.G.F.</b>           | 100%                         | direct  |
| <b>D2 DIFFUSION</b>     | 99,96 %                      | direct  |
| <b>UNIKA MULTIMEDIA</b> | 95%                          | direct  |
| <b>AGORUS</b>           | 100%                         | direct  |

|                         |      |                   |
|-------------------------|------|-------------------|
| <b>TECHNI CINE PHOT</b> | 100% | direct            |
| <b>MGF HONG KONG</b>    | 100% | Indirect (M.G.F.) |

### II.1.1. Activité de la société, des filiales et des sociétés contrôlées

La société WE.CONNECT a une activité de holding, avec des activités de support pour les autres sociétés du Groupe.

Aujourd'hui, le groupe WE.CONNECT organise son activité opérationnelle autour de trois principales filiales :

#### ***M.G.F.***

Entité historique du groupe, la filiale M.G.F. porte l'activité de distribution de matériel informatique et détient la marque propre WE.

La filiale abrite par ailleurs le bureau situé à Shenzhen (société M.G.F Hong Kong), garant de la qualité des produits sourcés.

#### ***D2 DIFFUSION***

Groupe WE.CONNECT a acquis D2 Diffusion en octobre 2012. D2 Diffusion spécialiste de la connectique depuis 1981 a permis au groupe d'appuyer son orientation stratégique vers le marché des accessoires, sous cette marque propre.

#### ***UNIKA MULTIMEDIA***

Cette filiale du groupe abrite à ce jour l'activité d'assemblage de PC.

Unika Multimédia a été créée en 2006 suite à la reprise des actifs d'Unika Computer, alors dernier assembleur français de PC.

### II.1.2. Analyse de l'évolution des affaires

WE.CONNECT annonce un chiffre d'affaires consolidé 2016 de 75,6 M€, en hausse de 13,5% par rapport à l'exercice 2015 (66,6M€).

| En millions €     | 31/12/2016 | 31/12/2015 | Variation |
|-------------------|------------|------------|-----------|
| <b>WE.CONNECT</b> | 75,6       | 66,6       | +13,5%    |

Sur l'exercice 2016, le Groupe a bénéficié d'une forte dynamique sur son offre en distribution pour compte de tiers et pour ses produits distribués sous marques propres, en France et à l'étranger.

#### ***L'ensemble des segments d'offre en progression***

L'élargissement et l'enrichissement des gammes de produits distribués sous marques propres (WE® et D2 DIFFUSION®) ont soutenu les performances commerciales du Groupe.

La société WE.CONNECT poursuit l'enrichissement de son offre en développant ses marques propres dans de nouveaux univers tel que celui du gaming ou encore de la mobilité urbaine. Le

Groupe peut s'appuyer pour cela sur son réseau de distribution solidement ancré dans le territoire français, via la grande distribution et les revendeurs spécialisés, entre autres.

Face à l'essor que rencontrent les nouveaux véhicules électriques de mobilité urbaine et fort du succès de ses gyropodes de marque propre WE, le Groupe propose à présent ses premières trottinettes électriques.

Le Groupe WE.CONNECT a également su exploiter les opportunités liées à la croissance de nouveaux marchés pour développer ses marques propres WE et D2, en particulier avec le « *switch-off* » de la TNT et les ventes de nouveaux décodeurs en avril dernier en France, ou encore le bon démarrage des ventes de la nouvelle gamme de produits de mobilité urbaine.

Le chiffre d'affaires réalisé par les marques propres du Groupe a ainsi progressé de 16% en 2016 par rapport à 2015.

L'activité marques propres du Groupe s'inscrit dans une dynamique durable de développement.

Cette croissance est également le résultat du développement du catalogue de produits distribués pour compte de tiers.

Fidèle à sa stratégie de renforcement de la complémentarité entre son activité de commercialisation de produits sous marques propres et son activité de distribution de marques de renom, le Groupe continue de diversifier son panel de marques distribuées.

### ***Poursuite du développement à l'international***

Initié en 2015, le développement des ventes de WE.CONNECT en Afrique du Nord s'est poursuivi avec la réalisation d'un chiffre d'affaires de 6 M€ sur cette zone au cours de l'exercice 2016, soit 67% de progression par rapport à 2015 (3,6 M€ réalisé en 2015, dans cette zone).

## **II.2. Présentation des comptes sociaux et des résultats de WE.CONNECT et de ses filiales**

### ***WE.CONNECT***

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires de la société WE.CONNECT a été de 1.113.483 € contre 1.242.700 € au cours du précédent exercice, soit une baisse de (10,39) %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 1.240.823 € contre 2.484.808 € au cours du précédent exercice, soit une baisse de 50,05 %. La différence entre les deux exercices se justifiant principalement par la dotation en provision pour risque et charge d'un montant de 1.300.000 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette provision concerne des procédures prud'homales en cours engagées (antérieurement à la fusion absorption) par plusieurs anciens salariés du groupe TECHNILINE pour laquelle la provision a été estimée en fonction du risque et inclut une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est en conséquence de 44.987 € contre (1.162.059) € au cours du précédent exercice, soit une hausse de 103,87 %.

La société a perçu au cours de l'exercice 1.200.000 € de revenus financiers de ses participations ce qui a permis un résultat financier de 1.279.891 € contre (9.219) € au cours du précédent exercice.

Le résultat exceptionnel de la société s'est établi à (55.312) € contre (121.862) € au cours du précédent exercice.

La société a ainsi réalisé un bénéfice de 1.964.789 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre une perte de (612.286) € au cours du précédent exercice.

### ***M.G.F.***

La société M.G.F. détenue à 100% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice un chiffre d'affaires de 74.447.689 € contre 64.728.024 € au cours du précédent exercice, pour un résultat de 2.453.095 € contre 2.588.938 € au cours du précédent exercice.

### ***UNIKA MULTIMEDIA***

La société UNIKA MULTIMEDIA détenue à 95% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 1.595.820 € contre 2.194.074 € au cours du précédent exercice, pour un résultat de (70.821) € contre (310.006) € au cours du précédent exercice.

### ***D2 DIFFUSION***

La société D2 DIFFUSION détenue à 99,96% par la société WE.CONNECT a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 5.314.202 € contre 2.936.084 € au cours du précédent exercice, pour un résultat de (67.611) € contre (114.533) € au cours du précédent exercice.

### ***AGORUS***

Comme lors du précédent exercice, la société AGORUS détenue à 100% par la société WE.CONNECT n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a donc réalisé un résultat déficitaire de (8.238) € contre (6.734) € au cours du précédent exercice.

### ***TECHNI CINE PHOT***

La société TECHNI CINE PHOT, filiale à 100% de la société WE.CONNECT (apportée par TECHNILINE lors de la fusion absorption et provisionnée à 100% dans les comptes individuels de TECHNILINE) n'a plus d'activité puisqu'en liquidation judiciaire depuis le 6 août 2014.

## **II.3. Présentation des comptes consolidés du groupe WE.CONNECT**

La société WE.CONNECT consolide les sociétés MGF, UNIKA MULTIMEDIA, AGORUS, D2 DIFFUSION et MGF HK par intégration globale.

La société TECHNI CINE PHOT, bien que filiale à 100% de la société WE.CONNECT, a été exclue du périmètre de consolidation au motif que cette société est en liquidation judiciaire par jugement en date du 6 août 2014.

La société UNIKA SUN qui était détenue par la société WE.CONNECT à hauteur de 86,5% du capital social a fait l'objet d'une liquidation amiable au 30 juin 2016.

### **II.3.1. Compte de résultat consolidé**

Le chiffre d'affaires consolidé de WE.CONNECT est de 75.601 K€ contre 66.614 K€ en 2015, soit une croissance du volume d'affaires de 13,49 %.

Les stratégies de développement des marques propres et d'ouverture à l'international déployées en 2016 ont appuyé cette croissance.

Le développement des marques propres WE et D2 Diffusion du Groupe s'est notamment appuyé sur la création de nouvelles gammes de produits.

Le groupe WE.CONNECT a par ailleurs entrepris son internationalisation avec l'ouverture du Groupe à l'Afrique du Nord.

Parallèlement à cette forte hausse de l'activité, les charges d'exploitation sont restées stables.

Le résultat d'exploitation consolidé est un profit de 3.601 K€ à comparer avec celui de 2015 de 3.564 K, soit une augmentation de 1,02%.

Le résultat financier consolidé est un bénéfice de 60,67 K€ à comparer à un bénéfice de 120 K€ en 2015.

Le résultat courant ressort en bénéfice de 3.661 K€ pour un bénéfice de 3.684 K€ en 2015.

Le résultat exceptionnel ressort négatif de (191) K€ contre (37) K€ en 2015. La charge d'impôt s'élève à 34 K€.

Le résultat net consolidé en 2016 est de 3.437 K€ contre 2.828 K€ en 2015, soit une augmentation de 21,51%.

### **II.3.2. Bilan consolidé**

Les stocks nets consolidés du groupe WE.CONNECT sont de 13.889 K€ au 31 décembre 2016 contre 13.153 K€ au 31 décembre 2015.

Les créances clients nettes évoluent de 14.071 K€ au 31 décembre 2015 à 15.153 K€ au 31 décembre 2016.

La progression de ces deux postes est liée à l'augmentation du volume d'activité.

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci est de 12.381 K€ au 31 décembre 2016 contre 7.703 K€ au 31 décembre 2015, ce qui représente une augmentation de 60,73%. Comme mentionné ci-après.

Les capitaux propres consolidés du Groupe sont de 15.510 K€ au 31 décembre 2016 contre 12.036 K€ au 31 décembre 2015.

Les dettes auprès des établissements de crédit passent de 2.361 K€ en 2015 à 7.077 K€ en 2016 et ceci afin de financer le développement de l'activité.

Au 31/12/2016, ces dettes correspondent aux comptes courants bancaires créditeurs ainsi qu'à plusieurs emprunts souscrits auprès de différentes banques.

Les dettes fournisseurs représentent 21.276 K€ au 31 décembre 2016 contre 22.194 K€ au 31 décembre 2015.

#### **II.4. Activités en matière de recherche et développement**

Le groupe WE CONNECT continue de développer des produits innovants sous ses marques propres. Il a principalement sous-traité les activités de R&D en 2016. Nos équipes techniques ont coordonné les projets de R&D avec les prestataires, ils ont assuré la veille technologique et se sont concentrés sur cet exercice sur l'aspect qualitatif des nouveaux produits qui ont enrichi et continueront d'enrichir le catalogue des marques propres WE CONNECT.

#### **II.5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

L'exercice 2017 devrait être marqué par la poursuite d'une croissance soutenue des ventes des marques propres du Groupe générées par :

- l'élargissement et l'enrichissement des gammes de produit de marques propres et la création de nouvelles gammes de produits, innovantes en particulier en termes de design et de technologie,
- l'ouverture de nouveaux comptes avec le renforcement des forces commerciales,
- le développement à l'international, initié en 2015 en Afrique du Nord, qui se focalisera sur la commercialisation de produits de marques propres et non plus sur la distribution de marques pour compte de Tiers.

Le Groupe poursuivra la diversification de son panel de marques distribuées pour continuer de renforcer la complémentarité entre son activité de commercialisation de produits sous marques propres et son activité de distribution de marques de renom.

#### **II.6. Principaux risques et incertitudes**

Nous vous précisons que les principaux risques et incertitudes et les indications sur l'utilisation des instruments financiers relatifs aux sociétés comprises dans la consolidation sont les suivants :

Le groupe WE.CONNECT est particulièrement exposé aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation.

Par ailleurs, les opérations des filiales du groupe sont essentiellement effectuées en Euro, hormis certaines opérations d'achats et de ventes de marchandises faites en dollar US, notamment les achats en provenance d'Asie effectués par la filiale MGF Hong Kong. Le cours du dollar a donc un impact mesuré dans le cadre de l'activité du groupe WE.CONNECT.

Le marché de l'informatique est également particulièrement concurrentiel. Toutefois, dans le cadre de son activité de distribution, le groupe est particulièrement bien implanté auprès d'enseignes et de grandes marques de fabricants. Dans le domaine de la conception, il est proposé

une gamme de PC sur-mesure à sa clientèle. Le positionnement spécifique du groupe permet ainsi de minimiser le risque de concurrence.

## II.7. indications sur l'utilisation des instruments financiers

L'activité du groupe WE.CONNECT est peu exposée aux risques financiers. Le groupe a toutefois recours à l'utilisation d'instruments de couverture à terme de change pour les achats de marchandises effectués en dollars US.

## II.8. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

| Exercice | Échéances non dépassées | Echéance 0 à 1 mois | Echéance 1 à 2 mois | Echéance 2 mois et plus | Total        |
|----------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|--------------|
| 31/12/16 | 111 508,43 €            | 21 893,92 €         | 4 493,76 €          | 329 211,01              | 467.107,12 € |
| 31/12/15 | 20 703,59 €             | 10 588,38 €         | 10 326,89 €         | 270 259,14 €            | 311 878,00 € |

## II.9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## III. MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 16.624 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 5.541,33 €.

## IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Les filiales et les sociétés qu'elle contrôle sont présentées au point II.1.

De plus, le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes sociaux de la société.

Il convient toutefois de vous apporter les informations complémentaires suivantes afin de vous rendre compte des évolutions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### IV.1. Perte de participations

La société UNIKA SUN qui était détenue par la société WE.CONNECT à hauteur de 86,5% du capital social a fait l'objet d'une liquidation amiable au 30 juin 2016.

### IV.2. Prise de participations

A la suite d'une assemblée générale en date du 29 juillet 2016 de sa filiale, la Société WE.CONNECT a porté sa participation dans la société AGORUS à 100% du capital social.

### IV.3. Succursales

La Société WE.CONNECT dispose d'un établissement situé 6 allée Léon Jouhaux - 77183 CROISSY BEAUBOURG.

### IV.4. Participation croisées

La société WE.CONNECT détient 100% du capital social de la société M.G.F.

La société M.G.F détient 71.663 actions de la société WE.CONNECT soit 2,63% de son capital social.

## V. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

### V.1. Capital social de la société WE.CONNECT

Au 31 décembre 2016, le capital social de WE CONNECT est fixé à 14.273.277,05 € et divisé en 2.729.122 actions ordinaires de valeur nominale de 5,23 €, représentant 2.729.827 droits de vote.

### V.2. Actionnariat de la société WE.CONNECT

L'actionnariat principal de la société WE.CONNECT se décompose au 31 décembre 2016 désormais de la manière suivante :

| Etat au 31/12/2016   | Nombre de titres | Nombre de droits de vote | en % du capital social | en % de droits de vote |
|----------------------|------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Moshey Gorsd</b>  | 1 688 171        | 1 688 171                | 61,86 %                | 61,84 %                |
| <b>Yossef Gorsd</b>  | 403 043          | 403 043                  | 14,77 %                | 14,76 %                |
| <b>Yaacov Gorsd</b>  | 1                | 1                        | N/S                    | N/S                    |
| <b>Foch Partners</b> | 20.868           | 20.868                   | 0,76%                  | 0,76%                  |
| Famille Gorsd        | <b>2 112 083</b> | <b>2 112 083</b>         | <b>77,39%</b>          | <b>77,37%</b>          |
| <b>Autres</b>        | 617.039          | 617.744                  | 22,61 %                | 22,63 %                |
| Total                | <b>2.729.122</b> | <b>2.729.827</b>         | 100%                   | 100%                   |

### V.3. Tableau des délégations de pouvoirs données au conseil d'administration ou au directoire à l'occasion d'augmentations de capital

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale mixte du 3 juin 2015 au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

| Objet   | Date AG  | Durée   | Plafond   | Base légale  | Utilisation faite au cours de l'exercice |
|---|--|---------|---|--|--|
| <b>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</b>   | AGM<br>3/06/2015<br>34 <sup>ème</sup> résolution                       | 26 mois | 30 000 000 €<br>Montant nominal<br>de créance :<br>30 000 000 € | articles L. 225-129 et suivants, L. 228-91 et article L.233-33 du Code de commerce                 |  |
| <b>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public</b>   | AGM<br>3/06/2015<br>35 <sup>ème</sup> et 41 <sup>ème</sup> résolutions | 26 mois | 30 000 000 €<br>Montant nominal<br>de créance :<br>30 000 000 € | articles L.225-29-2, L.225-135, L.225-136, L.225-148, L.228-91, L.233-33 du Code de commerce       |  |
| <b>Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier</b> | AGM<br>3/06/2015<br>36 <sup>ème</sup> et 41 <sup>ème</sup> résolutions | 26 mois | 30 000 000 €  | articles L.225-29-1 et 2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et suivants, L.233-33 du Code de commerce |  |

|   |   |         |  |  |
|---|---|---------|--|--|
| <b>Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes</b>  | AGM<br>3/06/2015<br>39 <sup>ème</sup> et 41 <sup>ème</sup><br>résolutions | 26 mois | 30 000 000 €   | articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-130 et L.233-33 du Code de commerce   |
| <b>Possibilité d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%</b>   | AGM<br>3/06/2015<br>40 <sup>ème</sup> et 41 <sup>ème</sup><br>résolutions | 26 mois | 30 000 000 €   | article L.225-135-1 et article L.233-33 du Code de commerce  |
| <b>Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital</b>  | AGM<br>3/06/2015<br>42 <sup>ème</sup> résolution                          | 26 mois | 10% du capital social au jour de l'émission                              | articles L.225-129 et suivants et L.233-33 du Code de commerce   |
| <b>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions</b>   | AGM<br>30/06/2016<br>7 <sup>ème</sup> résolution                          | 38 mois | 10% du capital social au jour de l'émission                              | L.225-197-1 et suivants L.233-33 du Code de commerce<br>Le Conseil d'administration du 17/09/2016 a arrêté les dispositions du plan d'attribution d'actions gratuites par émission d'actions nouvelles |
| <b>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article 225-185, de la Société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L 225-180 du code de commerce</b> | AGM<br>3/06/2015<br>45 <sup>ème</sup> résolution                          | 26 mois | 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration | articles L.225-177 à L.225-185 et L.233-33 du Code de commerce   |

**Délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-20 du Code du Travail**

AGM  
30/06/2016  
8<sup>ème</sup> résolution

26 mois

5 % du capital  
social

article L.225-129-6 du  
Code de commerce et  
article L.3332-20 du  
Code du Travail

#### V.4. Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016 :

| Salariés                 | Société    | Nombre d'actions de WE.CONNECT |
|--------------------------|------------|--------------------------------|
| M. Tsvi AMROUSSI         | WE.CONNECT | 1                              |
| M. Jean-François GUILLET | M.G.F.     | 1                              |
| M. Yossef GORSO          | WE.CONNECT | 359.424                        |

#### V.5. Achat et cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés (C. com., art. L. 225-211)

Néant

#### V.6. Attribution d'actions gratuites

Cf. VIII.3

### VI. EVOLUTION BOURSIERE DU TITRE WE.CONNECT

#### VI.1. Evolution du cours de l'action WE.CONNECT

Le graphique ci-dessous reproduit l'évolution du cours de l'action WE.CONNECT du 18 janvier 2016 au 31 mars 2017.



## VI.2. Autres informations boursières

Le tableau ci-dessous vous présente, sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, les cotations de la valeur WE.CONNECT.

| identifiant de la valeur | date       | cours d'ouverture | cours le plus haut | cours le plus bas | cours de clôture | volume de titres échangés |
|--------------------------|------------|-------------------|--------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| FR0013079092             | 01/07/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 1482                      |
| FR0013079092             | 04/07/2016 | 8,5               | 8,5                | 8,5               | 8,5              | 447                       |
| FR0013079092             | 05/07/2016 | 9,45              | 9,45               | 9,45              | 9,45             | 1                         |
| FR0013079092             | 15/07/2016 | 9                 | 9                  | 9                 | 9                | 19                        |
| FR0013079092             | 27/07/2016 | 7,21              | 7,21               | 7,21              | 7,21             | 140                       |
| FR0013079092             | 28/07/2016 | 8,65              | 8,65               | 8,65              | 8,65             | 1200                      |
| FR0013079092             | 03/08/2016 | 9                 | 9                  | 9                 | 9                | 28                        |
| FR0013079092             | 22/08/2016 | 8,89              | 8,89               | 8,89              | 8,89             | 25                        |
| FR0013079092             | 29/08/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 5                         |
| FR0013079092             | 02/09/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 7                         |
| FR0013079092             | 05/09/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 1                         |
| FR0013079092             | 09/09/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 4                         |
| FR0013079092             | 12/09/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 32                        |
| FR0013079092             | 13/09/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 63                        |
| FR0013079092             | 14/09/2016 | 7,5               | 7,5                | 7,5               | 7,5              | 2                         |
| FR0013079092             | 22/09/2016 | 7,5               | 7,5                | 7,5               | 7,5              | 98                        |
| FR0013079092             | 23/09/2016 | 9                 | 9                  | 9                 | 9                | 100                       |
| FR0013079092             | 26/09/2016 | 9                 | 9                  | 9                 | 9                | 10                        |
| FR0013079092             | 27/09/2016 | 9                 | 9                  | 9                 | 9                | 792                       |
| FR0013079092             | 12/10/2016 | 8,5               | 8,5                | 8,5               | 8,5              | 12                        |
| FR0013079092             | 18/10/2016 | 8,5               | 8,5                | 8,5               | 8,5              | 19                        |
| FR0013079092             | 25/10/2016 | 8,8               | 8,8                | 8,8               | 8,8              | 48                        |
| FR0013079092             | 27/10/2016 | 5,64              | 5,64               | 5,64              | 5,64             | 770                       |
| FR0013079092             | 28/10/2016 | 6,76              | 6,76               | 6,76              | 6,76             | 32                        |
| FR0013079092             | 03/11/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 40                        |
| FR0013079092             | 24/11/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 2                         |
| FR0013079092             | 01/12/2016 | 8                 | 8                  | 8                 | 8                | 50                        |
| FR0013079092             | 02/12/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 40                        |
| FR0013079092             | 05/12/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 197                       |
| FR0013079092             | 06/12/2016 | 8,84              | 8,84               | 8,84              | 8,84             | 195                       |
| FR0013079092             | 07/12/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 297                       |
| FR0013079092             | 08/12/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 185                       |
| FR0013079092             | 09/12/2016 | 8,9               | 8,9                | 8,9               | 8,9              | 170                       |
| FR0013079092             | 12/12/2016 | 9                 | 9                  | 9                 | 9                | 156                       |
| FR0013079092             | 15/12/2016 | 8,99              | 8,99               | 8,99              | 8,99             | 150                       |
| FR0013079092             | 19/12/2016 | 8,49              | 8,49               | 8,49              | 8,49             | 10                        |
| FR0013079092             | 20/12/2016 | 6,81              | 6,81               | 6,81              | 6,81             | 207                       |

|                     |            |      |      |      |      |    |
|---------------------|------------|------|------|------|------|----|
| <b>FR0013079092</b> | 21/12/2016 | 8,17 | 8,17 | 8,17 | 8,17 | 40 |
| <b>FR0013079092</b> | 22/12/2016 | 8,17 | 8,17 | 8,17 | 8,17 | 10 |
| <b>FR0013079092</b> | 28/12/2016 | 6,54 | 6,54 | 6,54 | 6,54 | 31 |
| <b>FR0013079092</b> | 30/12/2016 | 8,5  | 8,5  | 8,5  | 8,5  | 50 |

Source : ABCBOURSE

## VII. DOCUMENTS DE REFERENCE

Il a été publié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 les avis recensés ci-après :

| <b>BALO</b>       |  |
|-------------------|--|
| <b>15/06/2016</b> | Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 n°1602533 paru au Bulletin des Annonces légales obligatoires n°63 du 25 mai 2016 |
| <b>25/05/2016</b> | Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016  |

En outre, la Société a procédé à la mise en ligne des communiqués suivants :

| <b>Communiqués Financiers</b> |  |
|-------------------------------|--|
| 9/03/2017                     | Chiffre d'Affaires annuel 2016 : 75,6 M€, 13,5% de croissance                  |
| 7/10/2016                     | Comptes consolidés du 1er semestre 2016 : des résultats toujours en croissance |
| 29/04/2016                    | Comptes annuels consolidés 2015 : Résultats en forte hausse                    |
| 14/04/2016                    | WE.CONNECT obtient le label BPI "Entreprise innovante"                         |
| 31/03/2016                    | Eligibilité des titres WE.CONNECT au PEA-PME                                   |
| 18/03/2016                    | Chiffre d'Affaires annuel 2015 : 66,6 M€, 20% de croissance                    |
| 04/02/2016                    | Regroupement des actions WE.CONNECT  |

Ces communiqués sont disponibles sur le site de la société WE.CONNECT : [www.connect-we.fr](http://www.connect-we.fr)

## VIII. RAPPORTS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### VIII.1. Rapport du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions WE.CONNECT n'a été consentie au profit des mandataires sociaux ou des salariés au cours de l'exercice 2016 ou des exercices précédents.

\_\_\_\_\_  
Le Conseil d'administration

### VIII.2. Rapport du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport spécial a pour objet de décrire à votre assemblée, conformément à l'article L. 225-197-4 du code de commerce, les opérations d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, réalisée par le conseil d'administration, durant l'année, en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2016.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire a :

1. autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, ou de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II ;
2. décidé que le conseil d'administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
3. décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 10 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration ;
4. décidé que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition d'au moins 1 année, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 1 an ;
5. pris acte de ce que, l'attribution gratuite d'actions nouvelles à émettre en application de la sa décision en date du 30 juin 2016 emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions, opération pour laquelle le conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce ;
6. délégué tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition ;
7. fixé à 38 mois, à compter de l'assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration du 17 septembre 2016 a arrêté les dispositions du plan d'attribution d'actions gratuites par émission d'actions nouvelles :

- le montant global des attributions gratuites est fixé à 8.600 actions ordinaires, soit 0,32% du capital de la Société ;

- les bénéficiaires de l'attribution seront les membres du personnel ayant été embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés, dont la liste exhaustive est présenté en annexe.
- deux cents actions seront attribuées à chaque bénéficiaire.

Le cours de l'action WE.CONNECT au 17 septembre 2016 était de 7,5 €.

### ***Conditions et critères d'attribution***

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires est subordonnée au respect par ces derniers des conditions et critères d'attribution suivants, sous réserve d'une décision contraire du Président, pendant toute la durée de la période d'acquisition :

- ancienneté du salarié qui doit avoir été embauché avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés ;
- avoir la qualité de salarié au jour de l'attribution des actions gratuites (fin de la période d'acquisition).

### ***Durée de la période d'acquisition***

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au 16 septembre 2017, au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 1 an qui commence à courir à compter de la décision d'attribution.

Ainsi, sous réserve de l'ensemble des stipulations ci-dessus, le bénéficiaire se verra remettre gratuitement sans intervention particulière de sa part, le nombre d'actions WE.CONNECT qui lui a été attribué par le Conseil d'administration.

Pendant cette période, le bénéficiaire n'est pas propriétaire des actions et ne peut de ce fait, exercer aucun droit d'actionnaire.

Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

### ***Augmentation de capital***

Le conseil, en vertu de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire, décidera ultérieurement et au plus tard le 15 septembre 2017, veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires, une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaire au profit des bénéficiaires.

### ***Livraison des titres***

La société transférera, au terme de la période d'acquisition, le nombre d'actions ordinaires attribué à chacun des bénéficiaires définitifs. La société demandera l'admission des actions nouvelles à la cotation d'Euronext et effectuera toutes les déclarations et formalités auprès des organismes concernés, pour les actions nouvelles.

Les bénéficiaires deviendront actionnaires de la société à compter de la date de transfert de ces actions, au terme de la période d'acquisition.

### ***Durée de la période de conservation***

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation d'une durée minimale d'un an, soit jusqu'au 15 septembre 2018 inclus.

En conséquence, et pour assurer le respect de cette condition, le conseil a décidé que les actions attribuées devront obligatoirement être inscrites en compte nominatif pur, avec mention de cette indisponibilité.

Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à leur classement dans les catégories prévues à l'article L.341-4 du code de sécurité sociale.

Il est précisé en tant que de besoin que même en cas de licenciement ou de la démission ou du départ à la retraite de l'attributaire pendant cette période de conservation les actions attribuées demeureront indisponibles jusqu'à l'expiration de ladite période.

### ***Droit des bénéficiaires durant la période de conservation et au terme de celle-ci***

Pendant la période de conservation, les bénéficiaires pourront exercer les droits attachés aux actions, et en particulier le droit d'information et de communication, le droit préférentiel de souscription, le droit de vote et le droit aux dividendes.

Au terme de la période de conservation, les bénéficiaires pourront céder librement les actions attribuées.

Les conditions et critères d'attribution des actions gratuites seront adressés ou remis aux bénéficiaires.

### ***Opérations de restructuration***

En cas d'échange sans soulte d'actions résultant d'une opération de fusion ou de scission réalisée conformément à la réglementation en vigueur pendant les périodes d'acquisition ou de conservation, lesdites périodes précitées resteront applicables aux droits à attribution et aux actions reçues en échange, pour leur durée restant à courir à la date de l'échange.

Il en est de même de l'échange résultant d'une opération d'offre publique, de division ou de regroupement réalisée conformément à la réglementation en vigueur qui interviendrait pendant la période de conservation.

De la même façon, en cas d'apport fait à une société ou à un fonds commun de placement dont l'actif est exclusivement composé de titres de capital ou donnant accès au capital émis par la société ou par une société qui lui est liée au sens de l'article L.225-197-2, l'obligation de conservation prévue reste applicable pour la durée restant à courir à la date de l'apport, aux actions ou parts reçues en contrepartie de l'apport.

### **Modification du règlement**

Sauf dans les cas visés au paragraphe ci-dessous, aucune modification ne peut être apportée au Plan par le conseil d'administration de la Société et être valable à l'égard d'un bénéficiaire sans l'accord de ce Bénéficiaire.

Le conseil d'administration pourra modifier unilatéralement le Plan, dans les limites de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire et à charge d'en informer par écrit le ou les Bénéficiaires concernés, (i) s'il s'agit de modifications rendues nécessaires pour adapter le Plan à des changements de la réglementation fiscale ou sociale relative aux attributions gratuites d'actions ; ou bien (ii) s'il s'agit de déroger, en faveur de l'ensemble ou d'un ou plusieurs Bénéficiaires, aux conditions imposées par le Plan.

### **Annexe :**

Liste des membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés et embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

| <b>Société</b>    | <b>MR/</b> | <b>NOM</b>  | <b>Prénom</b>  |
|-------------------|------------|-------------|----------------|
| <b>Unika</b>      | MR         | AMORNCHEE   | PRASERT        |
| <b>Unika</b>      | MME        | CHHAY LE    | MUI            |
| <b>Unika</b>      | MME        | DAO         | CHHEO KHUNG    |
| <b>Unika</b>      | MR         | HO          | VI CUONG       |
| <b>Unika</b>      | MME        | KANNAPPAN   | THI BACH YEN   |
| <b>Unika</b>      | MME        | KHAI        | JIN MAN        |
| <b>Unika</b>      | MME        | LAO         | CAROLINE       |
| <b>Unika</b>      | MME        | LEAO        | TRAN           |
| <b>Unika</b>      | MME        | LEMAIRE     | BRIGITTE       |
| <b>Unika</b>      | MR         | MONCEAU     | SALY MATTHIEU  |
| <b>Unika</b>      | MME        | NGUYEN      | CHRISTINE HONG |
| <b>Unika</b>      | MR         | NGUYEN      | CONG SON       |
| <b>Unika</b>      | MME        | PHAT INPANE | FAN            |
| <b>Unika</b>      | MR         | SAMBATH     | BORN           |
| <b>Unika</b>      | MR         | SAYSANA     | SARK           |
| <b>Unika</b>      | MR         | THACH       | CHIN           |
| <b>Unika</b>      | MME        | TIAN        | YONG HONG      |
| <b>Unika</b>      | MME        | TRAN        | CHUNNAI        |
| <b>Unika</b>      | MME        | TRAN        | THANH TRUC     |
| <b>Unika</b>      | MME        | TRAN        | THI BACH LIEN  |
| <b>MGF</b>        | MME        | BORGES      | JULIE          |
| <b>MGF</b>        | MR         | FEITLER     | YANN           |
| <b>MGF</b>        | MR         | GUILLET     | JEAN-FRANCOIS  |
| <b>MGF</b>        | MR         | HERBSTER    | DAVID          |
| <b>MGF</b>        | MR         | JAMET       | THIERRY        |
| <b>MGF</b>        | MR         | NEMANOW     | YOSSEF         |
| <b>MGF</b>        | MR         | ROIRON      | CHRISTOPHE     |
| <b>MGF</b>        | MR         | SAYEGH      | YOSSEF         |
| <b>MGF</b>        | MR         | TRAN        | THUAN, XAN     |
| <b>WE Connect</b> | MR         | AMROUSSI    | TSVI           |
| <b>WE Connect</b> | MME        | CRIVILLE    | CORALIE        |
| <b>WE Connect</b> | MME        | DANTAS      | ISABELLE       |
| <b>WE Connect</b> | MR         | DUBRAY      | STEPHANE       |
| <b>WE Connect</b> | MME        | JACQUEMIN   | EMILIE         |
| <b>WE Connect</b> | MME        | TE          | KIM            |

|                     |    |          |            |
|---------------------|----|----------|------------|
| <b>WE Connect</b>   | MR | TORRES   | JOSE       |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | BOISMARD | JEAN LOUIS |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | BOÏTEL   | IONATHAN   |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | CHARTIER | SYLVAIN    |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | CLABAU   | JEREMIE    |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | RENAUX   | LAURENT    |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | VAZ      | PAUL       |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR | DOLOIR   | BRUNO      |

Les mandataires sociaux ne sont pas attributaire d'actions gratuites.

---

Le Conseil d'administration

### **VIII.3. Rapport complémentaire sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital**

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016, les actionnaires ont voté (7<sup>ème</sup> résolution) une autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites.

Le Conseil d'Administration du 17 septembre 2016 a arrêté les dispositions du plan d'attribution d'actions gratuites par émission d'actions nouvelles :

- le montant global des attributions gratuites est fixé à 8.600 actions ordinaires, soit 0,32% du capital de la Société ;
- les bénéficiaires de l'attribution seront les membres du personnel ayant été embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés, dont la liste exhaustive est présentée en annexe.
- deux cents actions seront attribuées à chaque bénéficiaire.

#### ***Conditions et critères d'attribution***

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires est subordonnée au respect par ces derniers des conditions et critères d'attribution suivants, sous réserve d'une décision contraire du Président, pendant toute la durée de la période d'acquisition :

- ancienneté du salarié qui doit avoir été embauché avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Société ou les sociétés et groupements qui lui sont liés ;
- avoir la qualité de salarié au jour de l'attribution des actions gratuites (fin de la période d'acquisition).

#### ***Durée de la période d'acquisition***

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au 16 septembre 2017, au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 1 an qui commence à courir à compter de la présente décision d'attribution.

Ainsi, sous réserve de l'ensemble des stipulations ci-dessus, le bénéficiaire se verra remettre gratuitement sans intervention particulière de sa part, le nombre d'actions WE.CONNECT qui lui a été attribué par le Conseil d'administration.

Pendant cette période, le bénéficiaire n'est pas propriétaire des actions et ne peut de ce fait, exercer aucun droit d'actionnaire.

Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

### ***Augmentation de capital***

Le conseil, en vertu de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire, décidera ultérieurement et au plus tard le 15 septembre 2017, veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires, une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaire au profit des bénéficiaires.

### ***Livraison des titres***

La société transférera, au terme de la période d'acquisition, le nombre d'actions ordinaires attribué à chacun des bénéficiaires définitifs. La société demandera l'admission des actions nouvelles à la cotation d'Euronext et effectuera toutes les déclarations et formalités auprès des organismes concernés, pour les actions nouvelles.

Les bénéficiaires deviendront actionnaires de la société à compter de la date de transfert de ces actions, au terme de la période d'acquisition.

### ***Durée de la période de conservation***

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation d'une durée minimale de un an, soit jusqu'au 15 septembre 2018 inclus.

En conséquence, et pour assurer le respect de cette condition, le conseil a décidé que les actions attribuées devront obligatoirement être inscrites en compte nominatif pur, avec mention de cette indisponibilité.

Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à leur classement dans les catégories prévues à l'article L.341-4 du code de sécurité sociale.

Il est précisé en tant que de besoin que même en cas de licenciement ou de la démission ou du départ à la retraite de l'attributaire pendant cette période de conservation les actions attribuées demeureront indisponibles jusqu'à l'expiration de ladite période.

### ***Droit des bénéficiaires durant la période de conservation et au terme de celle-ci***

Pendant la période de conservation, les bénéficiaires pourront exercer les droits attachés aux actions, et en particulier le droit d'information et de communication, le droit préférentiel de souscription, le droit de vote et le droit aux dividendes.

Au terme de la période de conservation, les bénéficiaires pourront céder librement les actions attribuées.

Les conditions et critères d'attribution des actions gratuites seront adressés ou remis aux bénéficiaires.

### ***Opérations de restructuration***

En cas d'échange sans soulte d'actions résultant d'une opération de fusion ou de scission réalisée conformément à la réglementation en vigueur pendant les périodes d'acquisition ou de conservation, lesdites périodes précitées resteront applicables aux droits à attribution et aux actions reçues en échange, pour leur durée restant à courir à la date de l'échange.

Il en est de même de l'échange résultant d'une opération d'offre publique, de division ou de regroupement réalisée conformément à la réglementation en vigueur qui interviendrait pendant la période de conservation.

De la même façon, en cas d'apport fait à une société ou à un fonds commun de placement dont l'actif est exclusivement composé de titres de capital ou donnant accès au capital émis par la société ou par une société qui lui est liée au sens de l'article L.225-197-2, l'obligation de conservation prévue reste applicable pour la durée restant à courir à la date de l'apport, aux actions ou parts reçues en contrepartie de l'apport.

### ***Modification du règlement***

Sauf dans les cas visés au paragraphe ci-dessous, aucune modification ne peut être apportée au Plan par le conseil d'administration de la Société et être valable à l'égard d'un bénéficiaire sans l'accord de ce Bénéficiaire.

Le conseil d'administration pourra modifier unilatéralement le Plan, dans les limites de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire et à charge d'en informer par écrit le ou les Bénéficiaires concernés, (i) s'il s'agit de modifications rendues nécessaires pour adapter le Plan à des changements de la réglementation fiscale ou sociale relative aux attributions gratuites d'actions ; ou bien (ii) s'il s'agit de déroger, en faveur de l'ensemble ou d'un ou plusieurs Bénéficiaires, aux conditions imposées par le Plan.

### **Annexe :**

Liste des membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés et embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

| <b>Société</b> | <b>MR/</b> | <b>NOM</b> | <b>Prénom</b>  |
|----------------|------------|------------|----------------|
| <b>Unika</b>   | MR         | AMORNCHEE  | PRASERT        |
| <b>Unika</b>   | MME        | CHHAY LE   | MUI            |
| <b>Unika</b>   | MME        | DAO        | CHHEO KHUNG    |
| <b>Unika</b>   | MR         | HO         | VI CUONG       |
| <b>Unika</b>   | MME        | KANNAPPAN  | THI BACH YEN   |
| <b>Unika</b>   | MME        | KHAI       | JIN MAN        |
| <b>Unika</b>   | MME        | LAO        | CAROLINE       |
| <b>Unika</b>   | MME        | LEAO       | TRAN           |
| <b>Unika</b>   | MME        | LEMAIRE    | BRIGITTE       |
| <b>Unika</b>   | MR         | MONCEAU    | SALY MATTHIEU  |
| <b>Unika</b>   | MME        | NGUYEN     | CHRISTINE HONG |
| <b>Unika</b>   | MR         | NGUYEN     | CONG SON       |

|                     |     |             |               |
|---------------------|-----|-------------|---------------|
| <b>Unika</b>        | MME | PHAT INPANE | FAN           |
| <b>Unika</b>        | MR  | SAMBATH     | BORN          |
| <b>Unika</b>        | MR  | SAYSANA     | SARK          |
| <b>Unika</b>        | MR  | THACH       | CHIN          |
| <b>Unika</b>        | MME | TIAN        | YONG HONG     |
| <b>Unika</b>        | MME | TRAN        | CHUNNAI       |
| <b>Unika</b>        | MME | TRAN        | THANH TRUC    |
| <b>Unika</b>        | MME | TRAN        | THI BACH LIEN |
| <b>MGF</b>          | MME | BORGES      | JULIE         |
| <b>MGF</b>          | MR  | FEITLER     | YANN          |
| <b>MGF</b>          | MR  | GUILLET     | JEAN-FRANCOIS |
| <b>MGF</b>          | MR  | HERBSTER    | DAVID         |
| <b>MGF</b>          | MR  | JAMET       | THIERRY       |
| <b>MGF</b>          | MR  | NEMANOW     | YOSSEF        |
| <b>MGF</b>          | MR  | ROIRON      | CHRISTOPHE    |
| <b>MGF</b>          | MR  | SAYEGH      | YOSSEF        |
| <b>MGF</b>          | MR  | TRAN        | THUAN, XAN    |
| <b>WE Connect</b>   | MR  | AMROUSSI    | TSVI          |
| <b>WE Connect</b>   | MME | CRIVILLE    | CORALIE       |
| <b>WE Connect</b>   | MME | DANTAS      | ISABELLE      |
| <b>WE Connect</b>   | MR  | DUBRAY      | STEPHANE      |
| <b>WE Connect</b>   | MME | JACQUEMIN   | EMILIE        |
| <b>WE Connect</b>   | MME | TE          | KIM           |
| <b>WE Connect</b>   | MR  | TORRES      | JOSE          |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | BOISMARD    | JEAN LOUIS    |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | BOÏTEL      | IONATHAN      |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | CHARTIER    | SYLVAIN       |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | CLABAU      | JEREMIE       |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | RENAUX      | LAURENT       |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | VAZ         | PAUL          |
| <b>D2 Diffusion</b> | MR  | DOLOIR      | BRUNO         |

Les mandataires sociaux ne sont pas attributaire d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

## IX. PROJET D'AFFECTION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS

### IX.1. Projet d'affectation et de répartition des résultats

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 font ressortir un bénéfice de 1.964.789 €. Compte tenu qu'il y a lieu de doter la réserve légale du vingtième au moins du bénéfice jusqu'à ce que la réserve atteigne au moins le dixième du capital social et que le report à nouveau est déficitaire de (788.740) €, nous vous proposons d'affecter le bénéfice comme suit :

|  |     |                    |
|--|-----|--------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2016                    |     | 1.964.789 €        |
| Affectation à la réserve légale <sup>(1)</sup> | (-) | 98.240 €           |
| Report à nouveau antérieur                     | (-) | (788.740) €        |
| <b>Bénéfice distribuable</b>                   |     | <b>1.077.809 €</b> |
| <b>Distribution de dividendes</b>              |     |                    |
| Montant du dividende                           |     | 354.785,86 €       |
| Dont acompte sur dividende                     |     |                    |

|  |     |              |
|--|-----|--------------|
| Solde affecté au compte Report à nouveau | (=) | 723.023,14 € |
|--|-----|--------------|

(1) Le montant de la réserve légale ayant atteint le seuil de 10 % du capital social.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale de verser à titre de dividendes un montant de 0,13 € euros par action, soit un montant de 354.785,86 € euros, le solde sera affecté au compte de report à nouveau, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 2.729.122 actions composant le capital social au 31 décembre 2016, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Ce dividende serait détaché le 29 juin 2017 et mis en paiement à compter du 3 juillet 2017.

Les actions auto-détenues au jour de la mise en paiement du dividende seront exclues du bénéfice de cette distribution et les sommes correspondantes affectées au compte report à nouveau.

Le dividende en numéraire réparti entre les actionnaires aura la nature d'une distribution sur le plan fiscal, éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

## **IX.2. Déclaration de l'article 243 bis du CGI au titre de dividendes**

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

## **IX.3. Tableau des derniers résultats (C. com., art. R. 225-102, al. 2)**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce est joint au présent rapport le tableau faisant apparaître les derniers résultats de la société WE.CONNECT au cours de chacun des derniers exercices clos.

## **X. DIRECTION GÉNÉRALE ET MANDATAIRES SOCIAUX**

### **X.1. Liste des mandataires sociaux et de leurs mandats ou fonctions**

La société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les statuts.

A la date d'approbation par le Conseil d'administration du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de 3 membres, à savoir :

- Monsieur Moshey GORSO
- Monsieur Yossef GORSO
- Monsieur Menahem COHEN

Les administrateurs ont été nommés à l'assemblée générale mixte du 5 juin 2015 de la société WE.CONNECT pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'administration de la Société en date du 17 décembre 2015 a nommé Monsieur Moshey GORSO en qualité de président Directeur Général de la société WE.CONNECT pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## X.2. Mandats d'administrateurs

Vous trouverez ci-après un tableau synoptique des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe et au sein d'autres entités par les mandataires sociaux en fonction.

| Mandataires             | fonctions au sein de WE.CONNECT | mandats et fonctions exercés hors WE.CONNECT   |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| <b>M. Moshey GORSO</b>  | PDG administrateur              | Président de UNIKA MULTIMEDIA<br>PDG de ACHETERNET<br>Administrateur et DGD de AGORUS<br>Administrateur de FOCH PARTNERS<br>Gérant de SUD INVEST<br>Gérant de DAY BY DAY COMMUNICATION<br>Gérant de D2 DIFFUSION<br>Directeur Général de M.G.F.<br>Gérant de SNC YGM |
| <b>M. Yossef GORSO</b>  | administrateur                  | Président de M.G.F.<br>PDG de AGORUS<br>Gérant de la SCI LI BAI<br>Gérant de la SCI FDIGS<br>Président de YG CAPITAL   |
| <b>M. Menahem COHEN</b> | administrateur                  | Administrateur de AGORUS   |

## X.3. Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant annuel des jetons de présence du conseil d'administration à la somme de 10.000 € pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

## XI. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS D'UNE SOCIÉTÉ MÈRE ET UNE FILIALE

Conformément à l'article L. 225-102-1, alinéa 13, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- **Contrat de prestations de services entre M.G.F. et M. Menahem COHEN**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, M. Menahem COHEN et la société M.G.F. ont conclu un contrat d'apporteur d'affaires.

Aux termes de cette convention, M. Menahem COHEN s'est engagé à déployer ses efforts pour présenter à la société M.G.F. une clientèle conduisant à la passation effective de commandes d'achats de produits et prestations vendues par M.G.F. En contrepartie de ses prestations, M. Menahem COHEN reçoit une commission forfaitaire de 36.000 € annuelle correspondant à ses frais fixes ainsi qu'une commission variable modulable en fonction du chiffre d'affaires sur certaines gammes/clients ou selon la volumétrie de clientèle abondée.

La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été facturé au titre de cette convention à la société M.G.F. la somme de 63.530 €.

## **XII. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société WE.CONNECT a pour Commissaires aux comptes les personnes suivantes :

### **XII.1. Commissaires aux comptes titulaires :**

#### **La Société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS**

qui a été désignée par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

qui a été désigné par l'assemblée générale Mixte du 3 juin 2015 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de constater l'arrivée du terme du mandat de commissaire aux comptes titulaire, la société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS, à l'issue de l'assemblée générale, et de décider de nommer la société ISH Audit Conseil, SAS au capital de 100 euros dont le siège social est situé 77, avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris et qui est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°820.094.613 en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **XII.2. Commissaires aux comptes suppléants :**

#### **La Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS**

qui a été désignée par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **Monsieur Yves NICOLAS**

qui a été désigné par l'assemblée générale Mixte du 3 juin 2015 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de constater l'arrivée du terme du mandat de commissaire aux comptes suppléant, la société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS, à

l'issue de l'assemblée générale, et de décider de nommer la société BRDG Conseils, SARL au capital de 30.000 € dont le siège social est situé 60, rue de Saussure - 75017 PARIS et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°503.521.189 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **XIII. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société situé 3 avenue Hoche, 75008 Paris.

Un certain nombre d'informations est également disponible sur le site internet de la société [www.connect-we.fr](http://www.connect-we.fr).

Fait le 28 avril 2017

---

Le conseil d'administration

### Tableau des résultats des 5 derniers exercices

| Nature des Indications / Périodes   | 31/12/2016  | 31/12/2015    | 31/12/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------------|---------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice   | 12 mois     | 12 mois       | 12 mois    | mois       | mois       |
| <b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>                           |             |               |            |            |            |
| <i>a ) Capital social</i>   | 14 273 277  | 14 273 277    | 5 963 413  |            |            |
| <i>b ) Nombre d'actions émises</i>  | 272 911 607 | 1 427 330 817 |            |            |            |
| <i>c ) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>                     |             |               |            |            |            |
| <b>II - Résultat global des opérations effectives</b>                       |             |               |            |            |            |
| <i>a ) Chiffre d'affaires hors taxes</i>                                    | 1 113 483   | 1 242 700     |            |            |            |
| <i>b ) Bénéfice avant impôt, amortissements &amp; provisions</i>            | 1 263 806   | 97 926        | -5 407 350 |            |            |
| <i>c ) Impôt sur les bénéfices</i>  | -695 223    | -680 854      |            |            |            |
| <i>d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i> | 1 959 029   | 778 780       | -5 407 350 |            |            |
| <i>e ) Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>            | 1 964 789   | -612 286      | -5 107 647 |            |            |
| <i>f ) Montants des bénéfices distribués</i>                                |             |               |            |            |            |
| <i>g ) Participation des salariés</i>                                       |             |               |            |            |            |
| <b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>              |             |               |            |            |            |
| <i>a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>                  | 0           |               |            |            |            |
| <i>b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>                  | 0           |               |            |            |            |
| <i>c ) Dividende versé à chaque action</i>                                  |             |               |            |            |            |
| <b>IV - Personnel :</b>   |             |               |            |            |            |
| <i>a ) Nombre de salariés</i>   | 9           | 8             |            |            |            |
| <i>b ) Montant de la masse salariale</i>                                    | 532 749     | 532 355       |            |            |            |
| <i>c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>        | 199 960     | 209 393       |            |            |            |